



Monsieur le Président,

Madame, Monsieur, cher(e)s adhérent(e)s,

Je connais bien votre association « Le lac pour tous » et j'en apprécie grandement les objectifs et l'action. Celle-ci a d'ailleurs déjà largement porté ses fruits et des secteurs importants ont été rendus au public (Corzent-Sciez, presqu'île du Bas-Chablais, Lugrin, Meillerie, etc.).

La servitude de marchepied est un droit que j'entends bien défendre et maintenir en l'état sans retour en arrière. La loi littorale n'a pas à subir de modification mais doit être appliquée. C'est une question de volonté des autorités et vous pourrez compter sur moi pour intervenir afin que ce soit le cas. Je m'engage donc naturellement à ne voter aucune mesure qui irait à l'encontre de celle-ci.

L'objectif est donc clair : il s'agit de rendre accessible la quasi totalité des rives françaises à la population d'ici la fin de mon mandat.

Le Député ne peut agir seul sur ce type de dossier et n'en a pas la compétence mais il peut jouer un rôle moteur et déterminant.

Il reste de vastes zones à reconquérir et si, comme je l'ai déjà dit, je souhaite que toute la loi soit maintenue en l'état, je veillerai à ce que le Préfet, accompagné des collectivités locales (les maires) engage, dans un premier temps, des négociations amiables avec les riverains puis ensuite, si cela ne s'avérait pas efficace, puisse imposer à ces espaces des emplacements d'utilité publique.

Je veillerai également à ce que les collectivités riveraines acceptent de prendre en charge les aménagements ou entretiens nécessaires (il est évident ici que les intercommunalités ou le SIAC seront les meilleurs interlocuteurs) au fil du temps.

Cette question doit être prise en compte dans la préparation du nouveau SCOT du Chablais.

En tant que Député, mon rôle sera aussi de porter cette thématique dans le débat public en exprimant clairement ma position. Il me sera possible d'interpeller le gouvernement si la loi n'était pas appliquée, par l'intermédiaire de différents moyens : question orale, question écrite, interpellation du ministre compétent.

Je propose une candidature de renouvellement pour le Chablais : des pratiques, des élus et des idées. J'ai fait de la défense de l'environnement une de mes priorités dès le départ de ma campagne. J'entends agir en rendant compte régulièrement de mon action auprès des citoyens par l'intermédiaire de réunions publiques trimestrielles, par la mise en place d'un jury citoyen pour attribuer la réserve parlementaire, et la co-construction avec un comité citoyen d'une proposition de loi par an au cours de mon mandat.

Etant dans ma vie professionnelle responsable des relations institutionnelles d'un réseau associatif national, je sais l'importance du rôle des associations pour améliorer le quotidien de tous et dynamiser nos territoires. J'ai par ailleurs été conseiller ministériel en charge des relations avec le Parlement sous la précédente mandature (notamment auprès de la Ministre du tourisme Sylvia Pinel), je connais donc bien le fonctionnement de nos institutions et du Parlement, ce qui sera gage d'efficacité. J'ai 30 ans, et je n'ai aucun mandat, je me consacrerai donc totalement au mandat de Député si je suis élu.

Vous pouvez compter sur ma détermination.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations,

Jean-Baptiste BAUD